



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE ● PÔLE EMPLOI | FSU

Travail ● Emploi ● Formation ● Insertion

[www.snuteffsu.fr](http://www.snuteffsu.fr) | [syndicat.snu@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.snu@pole-emploi.fr)

SNU TEFI Pôle emploi - 71, Boulevard de Brandebourg - 01 89 38 50 00  
| 94200 IVRY SUR SEINE |

Ivry sur Seine, le 09 septembre 2022

Monsieur Jean Bassères  
Directeur Général de Pôle Emploi  
1-5 avenue du docteur Gley  
75020 Paris

**Objet : Préavis de grève**

Monsieur le Directeur Général,

Nous vous informons par la présente que nous déposons un préavis de grève concernant l'ensemble des personnels de l'Établissement Pôle emploi à compter du 28 septembre 2022 minuit jusqu'au 29 septembre 2022 minuit.

Ce préavis s'inscrit dans l'appel interprofessionnel à la grève déposé le 8 septembre 2022 par 3 organisations syndicales.

En effet personne ne peut ignorer le contexte social et économique, l'augmentation des prix des produits de première nécessité, de l'énergie comme de l'alimentation et, finalement, du coût de la vie pour toutes et tous : Actifs comme retraités.

A cet égard, nous vous demandons de prendre des mesures salariales fortes permettant de maintenir le pouvoir d'achat des personnels de Pôle emploi. Ces augmentations générales et pérennes doivent également prendre en compte l'érosion accumulée depuis 10 ans par l'instauration de votre politique d'austérité salariale.

Par ailleurs, nous contestons le projet de nouvelle réforme de l'assurance chômage que propose le gouvernement qui aura pour conséquence d'enfermer encore plus les salariés dans des emplois à faible salaire, à temps partiel ou en contrat temporaire.

Associés à l'instauration de véritables "réserves de main d'œuvre" prévus dans votre projet "Tensions 2022", ces impacts violents envers nos usagers entraîneront une augmentation du mécontentement qui se traduira par une augmentation des risques encourus par les personnels dans l'exercice de leurs fonctions.

Nous rappelons notre ferme opposition aux dernières modifications des règles de l'Assurance Chômage (2020-2021) qui ont instauré des conditions très dures d'accès à l'indemnisation et des modes de calcul diminuant fortement les montants du revenu de remplacement. Celles-ci ont plongé des centaines de milliers de privés d'emploi dans une plus grande précarité.

Enfin le flou et le mystère entretenus autour du projet « France Travail », y compris auprès de l'encadrement, nous inquiètent au plus haut point et donnent peu de crédit aux déclarations démagogiques faisant état d'un « changement de méthode » dans la conduite d'action du gouvernement. Les personnels, à défaut d'être associés aux réflexions, doivent être informés au plus vite des conséquences qui ne manqueront pas d'impacter leurs conditions de travail, à travers les instances ad'hoc prévues par la loi.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, nos sincères salutations.

Delphine CARA Secrétaire Générale  
SNUTEFI-PE - DSC SNUTEFI-PE

Céline LAMBERT Secrétaire Générale Adjointe  
SNUTEFI-PE - DSC SNU SNUTEFI-PE